

Conseil de quartier Jardin des Plantes

Jeudi 22 mai 2025, de 18h à 20h30

Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle Pierrotet

En présence de

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e

Edouard CIVEL, Adjoint à la Maire

Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire

Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire

Marine ROSSET, Conseillère d'arrondissement

Alexandre BARRAT, Conseiller d'arrondissement

Des Conseillers de quartier : Brigitte PERESSINI, Christine MOUTIER, Françoise DUFRESNOY, Thibaud CHALMIN, Patrick ALVAREZ, Judith SMADJA-WESSELINGH, Alexandre ARNOULD et Constance-Elia COCHET.

Ordre du jour et intervenants

Programme de logements du 10 rue de l'Épée de Bois (La Poste)

- Thomas SCHILLINGER, Responsable Développement et Grands Projets, La Poste
- Valerie CATHELY, Déléguée Territoriale, La Poste
- Julien BOITARD, Architecte

Plans de circulation

- Buffon – Poliveau – Geoffroy-Saint-Hilaire
- Mirbel – Daubenton - Abords de la Grande Mosquée
- Mouffetard
- Adrien RONDEAUX, Adjoint à la cheffe de la Section territoriale de voirie sud, Direction de la Voirie et des Déplacements
- Commissaire Xavier LESCANNE, Police nationale, chef de la division régionale de la circulation

Projet de jardinières pour lutter contre les dépôts sauvages et les déjections

- Noel LOTTON, Responsable Horticole, DEVE

Végétalisation du quartier et installation de poubelles bio-déchets

- Edouard CIVEL, Adjoint à la Maire

Installation des antennes relais

- Agnès PEZZANA, Responsable du Département Téléphonie Mobile
Direction de la Transition Écologique et du Climat
- Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire

Questions diverses

Programme de logements du 10 rue de l'Épée de Bois (La Poste)

La Poste a présenté un projet de réhabilitation et de surélévation du bâtiment situé rue de l'Épée-de-Bois, au cœur du 5^e arrondissement. Ce site, qui abrite notamment le bureau de poste principal et un centre de distribution Colissimo, va faire l'objet d'une transformation ambitieuse visant à optimiser son usage. Les étages supérieurs, aujourd'hui inoccupés, seront réaménagés pour accueillir une résidence de mobilité pour agents postaux (58 chambres), 26 logements sociaux dont 20% seront réservés à la poste et 80% à la mairie qui seront attribués selon les ressources, ainsi que 14 logements à loyer intermédiaire réservés aux postiers et répartis sur deux niveaux de surélévation en bois, d'une hauteur supplémentaire de 6m. Le chantier débutera à l'été 2026 pour une livraison prévue en 2028 et le bureau de poste restera ouvert pendant les travaux.

Benjamin ISARE indique qu'une attention particulière a été portée à la typologie des logements par rapport au projet initial, avec une majorité de trois et quatre pièces, en réponse à la demande de la Maire pour favoriser l'accueil de familles.

Corinne GABADOU a demandé à ce que les habitants du 5e soient prioritaires dans l'attribution des logements sociaux.

Plan de circulation dans le quartier

Le Commissaire indique que la proposition d'installation d'un radar automatique rue Buffon afin de lutter contre les vitesses excessives a été transmise à la délégation à la sécurité routière qui est en attente d'une analyse d'accidentologie à ce jour absente ; calendrier : 6 mois à 1 an. À date, des jumelles sont partagées avec Paris Centre, demande toujours en cours pour le 5^e.

D'autre part, pour répondre à la question récurrente de la régulation des taxis aux abords de la Grande Mosquée qui engendre quotidiennement des nuisances liées à leur stationnement anarchique, une proposition de stationnement temporaire rue Geoffroy-Saint-Hilaire, a été demandée par la maire.

Concernant la consultation réalisée au sujet de la rue Buffon, il y a eu au total 400 votes avec la répartition suivante : 44% pour l'interdiction de circuler sauf desserte locale ; 29,6 % pour la mise en aire piétonne avec installation d'une barrière ; 26 % pour le maintien de la situation actuelle.

Edouard CIVEL indique avoir profité de la fermeture de la rue Buffon à la circulation pour les travaux de la CPCU, pour demander l'installation de 16 points de comptages.

Adrien RONDEAUX confirme que ces comptages ont commencé le 12 mai (2 semaines avant la fermeture de la rue et dureront jusqu'au 8 juin (7j/j, 24h/24) de façon à disposer de données permettant de comparer la situation avant et après fermeture de la rue afin d'observer et d'analyser le report de circulation sur les rues adjacentes et envisager des ajustements éventuels du plan de circulation à la rentrée. À noter que ces comptages ne différencient pas les types de véhicules : voitures, vélos, motos...

Projet de jardinières pour lutter contre les dépôts sauvages et les déjections

A la proposition des conseillers de quartier de multiplier les installations de bacs végétalisés dans certaines rues, dans les renforcements entre deux immeubles, notamment pour lutter contre les incivilités comme les dépôts sauvages, *Noel LOTTON* indique que plusieurs contraintes techniques se présentent : la présence d'ouvrages tels que des coffrets électriques, des arrivées de gaz ou des trappes au sol qui empêchent l'installation de bacs ; la nécessité d'une largeur minimale de 60 cm pour permettre une croissance adéquate des plantes ; et la question de l'arrosage, essentiel pour la survie des végétaux.

Le coût d'un bac est estimé entre 3000 et 3500 euros, et l'arrosage ne peut être assuré par des agents municipaux faute de moyens humains et logistiques. Le coût de l'arrosage par une entreprise privée s'élève à environ 8000 € par an. Parfois les riverains s'en chargent mais cela reste une option qui ne fonctionne pas bien dans la plupart des cas surtout pendant les vacances d'été.

Edouard CIVEL souligne qu'il faut privilégier, autant que possible, les plantations en pleine terre, car elles nécessitent moins d'entretien sur le long terme. Il indique que les initiatives de type "permis de végétaliser", lancées sous la précédente mandature, ont connu un succès limité, souvent par manque de suivi régulier de la part des habitants.

Installation des antennes relais

Alexandre ARNOULD, au nom d'un collectif d'habitants, soulève la problématique de l'installation de six antennes-relais SFR sur le toit de l'immeuble appartenant à Paris Habitat situé au 32, rue Poliveau, au-dessus d'une crèche et d'une PMI accueillant des nouveau-nés. Il indique que les riverains n'ont été informés qu'au moyen d'un dépliant générique ventant l'innocuité des antennes, sans mention du nombre ni de leur emplacement précis ; le délai légal pour former un recours avait alors déjà expiré. Les habitants dénoncent un déficit manifeste de transparence et de concertation malgré une pétition locale ayant recueilli environ 300 signatures ; Ils invoquent l'absence de besoin identifié : le collège Sœur-Rosalie, principal bénéficiaire supposé, interdit déjà l'usage des téléphones portables, et la couverture 5G est jugée suffisante ; le caractère disproportionné du dispositif pour d'autres sites touchés par le faisceau (Muséum d'histoire naturelle, EHPAD voisin). Ils demandent donc à la Mairie de Paris et à la mairie du 5^e arrondissement de s'opposer au projet et de relocaliser les antennes vers un site n'exposant ni jeunes enfants ni personnes vulnérables, estimant qu'un tel risque sanitaire n'est pas justifié par un service réel rendu aux habitants.

Benjamin ISARE confirme que la Maire du 5^e avait émis un avis défavorable pour l'installation des antennes à cette adresse.

Agnès PEZZANA indique que depuis plus de vingt ans, la Ville de Paris dispose d'une charte de téléphonie mobile signée avec les quatre opérateurs. Particularité unique en France, ce texte impose un seuil maximal d'exposition aux ondes électromagnétiques désormais fixé à 5 V/m (contre 25 V/m au niveau national) ; la mesure est effectuée sur le point le plus exposé du logement.

Concernant le projet d'antennes SFR rue Poliveau elle indique qu'un opérateur ne dimensionne pas un site pour un seul bâtiment (crèche ou collège), mais pour résorber un déficit de couverture ou de capacité sur tout un secteur. Dans l'attente du nouveau site, une micro-antenne provisoire a été activée afin de combler le « trou » de service.

Des riverains demeurent toutefois inquiets : ils estiment que la santé des habitants — et tout particulièrement celle des nourrissons — doit primer sur les considérations techniques ou financières, et réclament l'application stricte du principe de précaution.

Marine ROSSET reconnaît qu'une pétition signée par 300 personnes met légitimement en lumière un défaut d'information. Elle rejoint Benjamin ISARE pour saisir de nouveau Paris Habitat sur les modalités de consultation.

Benjamin ISARE propose qu'avec le concours de tous les riverains et les différents groupes politiques du conseil municipal de se rapprocher de Paul Simondon, Adjoint à la Maire de Paris afin de lui demander de faire marche arrière vu le vice de consultation.

La séance est levée à 20h30